

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE86

présenté par
M. Blazy, M. Pupponi et M. Sebaoun

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 78, insérer l'article suivant:

Le second alinéa de l'article L.147-4-1 du code de l'urbanisme est supprimé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination visant à agir dans le sens de l'amendement portant sur la modification de l'article L.147-5 du code de l'urbanisme.